



PROGRAMME D'ASSURANCE DE L'UMQ

L'ensemble des partenaires de la VSAD doit détenir toutes les assurances et les permis nécessaires pour la gestion de l'organisation et/ou la tenue d'activités. Pour les OBNL, la couverture doit comporter minimalement la responsabilité civile et la protection des administrateurs.

- Le Service juridique et du greffe est responsable du programme Assurance de dommages pour les organismes sans but lucratif (OSBL) actuellement offert par l'Union des municipalités du Québec (UMQ). *L'UMQ se réserve la droit de mettre fin au programme.*
- Le partenaire doit s'assurer que sa demande répond aux exigences.
- Déposer une demande par courriel à greffe@vsad.ca.
- Les exigences du partenaire sont analysées et validées par l'UMQ.
- Le Service juridique et du greffe met le partenaire en contact avec le responsable du programme d'assurance.

Pour informations : greffe@vsad.ca

